

Du précatéchuménat à l'entrée en catéchuménat

Les numéros entre parenthèse font référence aux notes du Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes (RICA)

	Définition	Attentes	Points d'attention
Le précatéchuménat	<ul style="list-style-type: none"> • temps de la première évangélisation qui se termine par l'entrée en catéchuménat (42). • L'évangélisation consiste dans l'annonce du Dieu vivant et de celui qu'il a envoyé pour le salut de tous, Jésus Christ. (65) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évangélisation, conduite avec l'aide de Dieu, fait naître la foi et la conversion initiale. (66). • Le Saint Esprit ouvrant le cœur de ceux qui ne sont pas encore chrétiens, ils croiront et se convertiront librement au Seigneur et s'attacheront loyalement à lui. Ainsi le Christ qui est le Chemin, la Vérité et la Vie viendra combler toutes leurs attentes spirituelles, et les dépasser infiniment¹ ». (65) 	Il a une grande importance et ne doit pas être omis. (65)
Les candidats	hommes et femmes qui éclairés par l'Esprit Saint et ayant entendu l'annonce du mystère du Christ, cherchent consciemment et librement le Dieu vivant, et entreprennent un itinéraire de foi et de conversion. (36)	Pendant le temps du précatéchuménat, ils sont appelés à : <ul style="list-style-type: none"> • sortir du péché et à s'ouvrir au mystère de l'amour divin (66) • faire mûrir une véritable volonté de suivre le Christ et de demander le baptême. (66) • à coopérer à la grâce de Dieu avec une intention purifiée et de plus en plus claire (67) 	Pour pouvoir être reçu au catéchuménat par l'Eglise, le candidat doit : <ul style="list-style-type: none"> • Arriver à un début de foi (53-1) au Christ Sauveur². (71) • Montrer les premiers signes de la conversion (53-1) ou une conversion initiale (41). C'est-à-dire vouloir devenir disciples du Christ. (41) <ul style="list-style-type: none"> ○ En manifestant une volonté de changer la vie et d'entrer en relation avec Dieu dans le Christ, et donc un premier sens de la pénitence et une découverte de la prière. (71) ○ Cela implique aussi un certain sens de l'Eglise : une fréquentation des chrétiens et une familiarisation avec leur esprit grâce aux relations avec un prêtre et quelques membres de la communauté, ainsi qu'une préparation à cet acte liturgique. (71)

¹ Concile Vatican II, Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise, n. 13.

² Concile Vatican II, Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise, n. 14.

	Définition	Attentes	Points d'attention
Les catéchistes accompagnateurs	Des laïcs, en particulier des catéchistes, des diacres et des prêtres (67)	<ul style="list-style-type: none"> • Annoncer avec assurance et persévérance le Dieu vivant, et celui qu'il a envoyé, Jésus. (65) • Assurer une présentation de l'Évangile appropriée aux candidats. (67) 	Il revient aux pasteurs, aidés par ceux qui présentent les candidats (45), par les catéchistes et par les diacres, de juger des signes extérieurs des dispositions ³ à la conversion. On examinera les motifs de la conversion et on prendra le temps nécessaire pour les purifier, si besoin est. (72)
La communauté		<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres de l'Église doivent annoncer le Christ en paroles et en actes pour communiquer sa grâce. (44-1) • Les fidèles doivent rendre accueillante leur communauté en recevant les candidats dans certaines de leurs réunions et dans des familles. (44-1 et 67) • Les candidats seront invités à rencontrer d'autres candidats au catéchuménat. (67) 	
L'entrée en catéchuménat	Première rencontre publique où les candidats s'ouvrent à l'Église de leur intention, et l'Église, accomplissant sa mission apostolique, reçoit ceux qui veulent en devenir membres. (70)	Dès cette célébration, les catéchumènes, que « <i>l'Église enveloppe déjà comme siens dans son amour et sa vigilance</i> », « <i>lui sont unis et appartiennent déjà à la maison du Christ⁴</i> » : l'Église les nourrit de la parole de Dieu et leur procure les richesses de sa liturgie. Ils doivent donc avoir à cœur de participer aux liturgies de la Parole et de recevoir les bénédictions et les sacramentaux. (77)	Elle doit intervenir en temps opportun (36) et ne doit pas être prématurée (53-1)

³ *Ibid*, n. 13

⁴ Concile Vatican II, Constitution sur l'Église, n. 14 ; Décret sur l'activité missionnaire de l'Église, n. 14.